

2017 DEVE 177 Rapport Développement Durable (exercice 2016) – Communication de la Maire de Paris

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 impose aux communes de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur le territoire. Celles-ci doivent être exposées au regard des cinq finalités du développement durable, à savoir, la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, la protection des milieux et des ressources, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations et les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Présenté préalablement au débat sur le budget primitif, le rapport a vocation à en éclairer les discussions.

Cette septième édition du rapport développement durable de la collectivité parisienne dresse le bilan des actions conduites en 2016.

Paris applique concrètement, au quotidien, les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies pour 2030. Les projets se multiplient sur les questions liées à la santé, à l'inclusion sociale, à l'aménagement du territoire, à l'économie, aux services numériques ou à la transition énergétique.

Ces initiatives se construisent avec les Parisien.ne.s, à travers des démarches innovantes de concertation. Par exemple, à l'automne-hiver 2016-2017, plus de 500 propositions ont été recueillies auprès des habitant.es pour construire un nouveau Plan climat air énergie de Paris, visant à préparer un territoire neutre en carbone, tout en restant attractif, à l'horizon 2050.

A l'échelle internationale, Paris fait désormais figure de référence pour construire la ville de demain et partager les bonnes pratiques. S'appuyant largement sur les engagements de l'Accord de Paris sur le climat signé en décembre 2015, cette position se renforce depuis la présidence par la Maire de Paris du réseau C40 (City climate leadership group), regroupant 91 grandes métropoles et représentant un quart de l'économie mondiale. La Ville conforte son statut de leader mondial, distinguée à plusieurs reprises pour son exemplarité (prix France et Monde du *Earth Hour City Challenge* (WWF), 7 prix Territoria, C40 Cities Award).

Au-delà du défi climatique, la Ville a pour priorité d'inclure tous les Parisien.ne.s en valorisant leur diversité. Elle doit aussi leur offrir un espace public agréable, propre et sûr. Pour cela, elle leur ouvre les portes de la co-construction. Le succès du budget participatif ou la modernisation des instances de concertation confirment la pertinence et l'importance de ce choix.

La qualité de vie et la santé des Parisien.ne.s sont également au cœur des préoccupations de la municipalité ; c'est pourquoi Paris a concrétisé son engagement en faveur de la mobilité durable, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la lutte contre les pollutions et a adopté le Plan Paris Santé Environnement. La végétalisation est également une priorité : sur les toits, dans la rue ou au sein des écoles, la place de la nature en ville se renforce pour préserver la biodiversité et développer l'agriculture urbaine. Depuis juillet 2015, les permis de végétaliser l'espace public rencontrent un grand succès.

En matière de cohésion sociale et de solidarité, les Parisien.ne.s sont pleinement acteurs de leur bon « vivre ensemble ». La Ville les a invités à co-construire les actions qui améliorent leur cadre de vie et

leur environnement. Dans le cadre du Budget participatif 2016, les habitant.es ont plébiscité des projets en lien avec le sport, la vie associative, la jeunesse, le cadre de vie, notamment dans les quartiers populaires.

Paris s'est illustré dans sa volonté d'inclusion et d'accueil, avec, par exemple, l'ouverture des centres humanitaires pour les réfugiés ou le financement de 7 500 logements sociaux.

Enfin, la Ville s'est engagée encore plus fortement dans des démarches d'économie circulaire et d'innovation responsable, en mobilisant ses agents dans ces évolutions. Elle met notamment en œuvre une Stratégie zéro déchet ambitieuse.

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 va constituer une occasion exceptionnelle d'appréhender l'ensemble des enjeux du développement durable et de répondre aux défis à relever : organiser une compétition populaire, ouverte sur le monde, exemplaire sur le plan environnemental, avec des avancées concrètes et un héritage durable pour le territoire et ses habitant.es tels que l'amélioration de la qualité de la Seine pour la baignade.

L'ensemble de ces initiatives portées sur le territoire et dans l'administration municipale permet au quotidien de mettre en œuvre des politiques publiques plus coordonnées et efficaces, plus transversales et participatives, dans le respect des identités locales et en faveur d'un cadre de vie qualitatif concourant au bien-vivre ensemble pour construire un Paris durable, inclusif, résilient et plus respectueux de l'environnement.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

La Maire de Paris

2017 DEVE 177 Rapport Développement Durable (exercice 2016) – Communication de la Maire de Paris

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUDEL au nom de la 3^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable de l'exercice 2016, conformément au décret du 17 juin 2011.